



Le nouveau droit international privé européen en matière de désunion matrimoniale, responsabilité parentale et déplacements illicites d'enfants

Le règlement Bruxelles II ter n°2019/1111

Responsables scientifiques :

Estelle GALLANT, Professeure, Université Toulouse Capitole, IRDEIC Lukas RASS-MASSON, Professeur, Université Toulouse Capitole

VENDREDI 1^{ER} JUILLET 2022

MANUFACTURE DES TABACS

AUDITORIUM MS001 Bâtiment S

Entrée 1 Rue des Amidonniers



Le règlement Bruxelles II ter n°2019/1111



VENDREDI 1ER JUILLET

8h45 **Ouverture du colloque**

Pr. Hugues KENFACK, *Président de l'Université Toulouse Capitole*Pr. Matthieu POUMARÈDE, *Doyen de la Faculté de Droit, Université Toulouse Capitole*Pr. Hélène GAUDIN, *Directrice de l'IRDEIC, Université Toulouse Capitole*

Propos introductifs

Me Pierre DUNAC, Bâtonnier du barreau de Toulouse Pr. Estelle GALLANT, Université Toulouse Capitole, IRDEIC Pr. Lukas RASS MASSON, Université Toulouse Capitole

Thème 1 Les changements réalisés

Les questions de compétence internationale

Président de séance - Pr. Etienne PATAUT, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

La problématique du divorce sans juge Pr. Petra HAMMJE, Nantes Université

Les nouvelles règles de compétence en matière de responsabilité parentale / Le renforcement de l'autonomie de la volonté en matière de responsabilité parentale

Dr. Morgane MAURICE, Université Toulouse Capitole

10h10 L'articulation entre le règlement Bruxelles II ter et la convention de La Haye de 1996

Pr. Estelle GALLANT, Université Toulouse Capitole

10h30 Pause

Le règlement Bruxelles II ter n°2019/1111



Les questions de coopération internationale

Présidente de séance - Prof. Laurence USUNIER, Cergy Paris Université

11h00 Le règlement Bruxelles II ter et les enlèvements internationaux d'enfants

Pr. Christelle CHALAS, Maître de conférences HDR, Université de Lille

La circulation des décisions en matière de responsabilité parentale et de déplacements illicites (Renforcement de l'exécution immédiate des décisions)

Pr. Etienne PATAUT, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Pr. Sabine CORNELOUP, Université Paris-Panthéon-Assas

12h10 Discussion – Questions

12h30 Déjeuner

Aprés - midi

Thème 2 Les changements souhaités

Présidente de séance : Pr. Sabine CORNELOUP, Université Paris-Panthéon-Assas

14h 🛮 🕦 Le renforcement des droits de l'enfant

Pr. Rebecca LEGENDRE, Université Paris Nanterre

14h25 L'autonomie de la vol<mark>onté en matièr</mark>e de désunion matrimoniale

Me. Alexandre BOICHÉ, Avocat, Paris

14h50 La hiérarchisation des compétences par le jeu de la litispendance

Pr. Lukas RASS-MASSON, Université Toulouse Capitole

15h15 Le jeu des concentrations de compétence

Pr. Laurence USUNIER, Cergy Paris Université

15h40 Pause

16h00 Table ronde - expériences pratiques

Me. Charlotte BUTRUILLE-CARDEW, Avocate, Paris.

Me. Erick BOYADJIAN, Avocat, Toulouse.

Alain DEVERS, Maître de conférences Université Jean Moulin Lyon 3, Avocat, Lyon

16h55 Propos conclusifs

Alain DEVERS, Maître de conférences Université Jean Moulin Lyon 3, Avocat, Lyon

Le règlement Bruxelles II ter n°2019/1111



Présentation

Le 25 juin 2019, était adopté un nouveau règlement destiné à refondre un règlement déjà existant et qui constitue déjà et désormais la quatrième version d'un même texte : le règlement dit « Bruxelles II ter » relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale, ainsi qu'à l'enlèvement international d'enfants.

Destiné à entrer en application dans les États membres de l'Union européenne dès le 1er août 2022, le texte apporte un certain nombre de changements tout en restant en deçà des expectatives, notamment en matière matrimoniale, laissant sans doute augurer une évolution à moyen terme vers un règlement « Bruxelles II quater », ou même vers une scission de la matière matrimoniale et de la matière responsabilité parentale...

Se plaçant désormais dans le quotidien des praticiens appelés à travailler sur les conflits familiaux transfrontières, qu'il s'agisse des avocats ou des magistrats, le texte nécessite, avant sa toute prochaine entrée en application, une mise en lumière que la journée d'étude propose de réaliser. La journée aura pour objectif, pour un public composé d'étudiants, d'universitaires et de praticiens, d'éclairer les zones d'ombre du nouveau règlement et de proposer une réflexion prospective quant à son avenir.





Colloque organisé sous le parrainage et avec le soutien de : l'Ordre des Avocats de Toulouse et la Faculté de Droit et Science Politique, UT1C

Colloque éligible au titre de la formation continue des avocats (pour une durée de 8 h)



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Institut de Recherche en Droit Européen, International et Comparé

Inscription obligatoire en ligne
PLUS d'INFOS sur IRDEIC.UT-CAPITOLE.FR